



LETTRE DE MISSION

concernant

Monsieur Philippe BANNET

Directeur du Pôle Egalité

Conformément à la politique ambitieuse de l'Université de La Réunion en matière d'égalité, un Pôle Egalité a été créé au niveau de l'établissement, sur proposition de la Présidence et avec l'aval unanime du Comité Technique réuni le 30 juin 2017 et celui majoritaire du Conseil d'Administration réuni le 10 juillet 2017.

Le pôle Egalité de l'Université de La Réunion a pour mission de mettre en œuvre la politique de l'établissement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et en matière de lutte contre les discriminations. Placé sous la responsabilité fonctionnelle de la Vice-Présidence déléguée en charge de l'Egalité femmes-hommes et de la prévention des discriminations et sous l'autorité hiérarchique de la Direction Générale des Services, ce pôle est composé d'un Directeur, d'un-e Responsable égalité et d'un-e Chargé-e de projet égalité.

I. L'égalité femmes-hommes et la prévention des discriminations - des enjeux de société

L'égalité est un droit fondamental dans notre société qui se veut juste et démocratique. Or, les femmes restent victimes d'inégalités intolérables dans de nombreux domaines dont l'éducation, les représentations politiques, la santé, le logement, la recherche ou l'emploi. De même, les situations de discrimination, notamment celles liées au handicap, à la sexualité et à l'origine ethnique, restent encore trop nombreuses.

L'Université de La Réunion, par ses missions de formation, de recherche scientifique, d'insertion professionnelle, de promotion sociale et de diffusion de la culture humaniste, doit et veut se positionner comme fervent promoteur de l'égalité et contribuer à faire avancer ce principe au sein de la société réunionnaise.

II. L'ambition et la stratégie de la mandature

La stratégie portée par l'Université de La Réunion pour les années 2016-20 doit permettre de compter l'établissement parmi les plus en pointe sur le sujet de l'égalité au niveau national, de garantir le respect des lois actuelles et de développer une culture attractive pour tous les talents de notre territoire - et au-delà.

Aussi, en décembre 2016, l'Université de La Réunion s'est dotée, pour la première fois de son histoire, d'une Vice-présidence en charge de l'égalité femmes-hommes et de la prévention des discriminations pour accompagner des changements politiques, professionnels et sociétaux nécessaires à une plus grande égalité. Consciente de la nécessité de se conformer aux directives nationales et européennes sur l'égalité et la parité, de lutter contre les stéréotypes et les discriminations, de bâtir un campus inclusif, de répondre aux attentes de la communauté universitaire et d'accompagner la transformation de la société réunionnaise, elle s'est ainsi fixé comme objectifs stratégiques de faire de l'UR une université engagée en matière d'égalité et de parité femmes-hommes et, plus généralement, de développer une université inclusive.

En particulier, conformément à la *Charte pour l'égalité entre les femmes et les hommes* dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche du 28 janvier 2013, à la *Convention interministérielle 2013-2018 pour l'égalité entre les filles et garçons, les femmes et les hommes* dans le système éducatif, et à leur déclinaison locale au sein de la Convention régionale signée par la Préfecture, l'Académie et l'Université de La Réunion le 27 février 2015, notre établissement doit renforcer ses actions sur :

- l'acquisition, la transmission et la réalisation d'une culture de l'égalité
- le renforcement de l'éducation au respect mutuel et à l'égalité entre les sexes
- l'engagement pour une plus grande mixité des filières de formation à tous les niveaux d'étude

Par ailleurs, toutes les formes de discrimination doivent faire l'objet d'une politique active de prévention afin de favoriser la réussite et l'épanouissement pour tous. En particulier, l'Université tient à développer une dynamique favorable aux personnes en situation de handicap dans les domaines des ressources humaines, de la formation et de la recherche, en accord avec la Charte Université-handicap signée en 2007 et mise à jour en 2012. Aussi l'Université doit-elle mener des actions visant :

- la consolidation des dispositifs d'accueil et des processus d'accompagnement des étudiants handicapés dans l'ensemble du cursus universitaire et vers l'insertion professionnelle
- le développement des politiques de ressources humaines à l'égard des personnes handicapées
- le développement de l'accessibilité des services offerts par les établissements

III. Les missions phares du pôle Egalité

Parce que l'égalité des femmes et des hommes est un droit et la lutte contre les inégalités ou discriminations un devoir, parce que cette égalité contribue à l'excellence, l'efficacité collective et le bien-être au travail de tous et parce qu'elle constitue un projet fédérateur pour la communauté universitaire, le Pôle Egalité a un rôle fondamental à jouer au sein de notre établissement.

Le Pôle Egalité a été créé avec pour mission principale de promouvoir et de favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes et de prévenir - et le cas échéant lutter contre - les discriminations. Il doit jouer dans ce domaine un rôle fédérateur et transversal important, et requiert un directeur/trice investi(e), résolu à faire avancer l'égalité dans un contexte de travail où priment bienveillance et engagement.

Dans le cadre de sa mission principale, le pôle sera amené à (non exhaustif) :

- initier des actions permettant de faire connaître et de défendre les principes de parité et d'égalité à tous les niveaux de l'Université ;
- conduire des enquêtes et des travaux de statistiques ;
- promouvoir la diversité des parcours et la mixité dans les filières ;

- organiser et participer à des actions de formation et de sensibilisation pour les personnels et les étudiant-e-s ;
- promouvoir une offre de formation intégrant les problématiques de genre ;
- venir en appui à la recherche sur le genre, la diversité et les discriminations ;
- identifier les ressources (scientifiques, associatives etc.) dédiées à La Réunion ;
- accompagner les étudiant-e-s en situation d'études ou d'examen difficiles à la réussite ;
- améliorer l'accueil des personnes en situation de handicap ;
- participer à la mise en place de structures de garde d'enfant pour personnels et étudiant-e-s ;
- mettre en place un dispositif d'alerte et d'accompagnement pour les cas de harcèlement
- tisser des liens avec d'autres structures pour promouvoir l'égalité en interne et en externe, au niveau local, national et européen.

IV. Le rôle et les activités du Directeur du pôle Egalité

Le directeur du Pôle égalité est en charge de la mise en œuvre opérationnelle de la politique de l'Université telle qu'elle est portée par la Vice-Présidente Egalité femmes-hommes et prévention des discriminations. Notamment, il a des fonctions relatives au management, à la gestion administrative et financière, à la coordination en interne comme en externe, au conseil, à l'information et à l'appui en communication.

Pour que notre ambition d'établissement se concrétise et que les objectifs fixés puissent être atteints, il est indispensable que le Directeur assure les missions suivantes, non exclusives d'autres missions qui pourraient être présentées au long de la mandature par la VP EFH :

- Contribuer à installer le Pôle égalité à partir des documents de cadrage (lettres de mission pour les personnels, organigramme, fiches de postes, etc.)
- Diriger le Pôle Egalité sur le plan administratif, financier, organisationnel et managérial, sous la responsabilité de la VP EFH
- Assurer un rôle d'interface et coordonner les activités et les relations avec les partenaires externes et internes de l'Université sur le champ de l'Egalité
- Assurer une interface quotidienne entre la VPEFH et les référent-e-s Egalité de l'Université
- Assurer la liaison entre la VPEFH et la Commission Egalité
- Assister et conseiller la VPEFH et la représenter éventuellement auprès des différents partenaires internes et externes, notamment dans le domaine du handicap
- Initier et organiser des événements, séminaires ou conventions dédiés à la thématique
- Assurer le suivi des différents projets
- Veiller à l'application de la politique Egalité dans les instances, commissions, composantes et services de l'Université
- Organiser la mise en place de formations à l'égalité pour les étudiant-e-s et les personnels, en coordination avec la cellule Formation des Personnels

- Développer la communication et les actions autour de l'égalité en interne et en externe, en lien avec le service communication
- Assurer la gestion administrative et logistique des événements de sensibilisation
- Mettre en place, développer et animer le centre de ressources en ligne dédié à l'Egalité
- Instruire les dossiers administratifs
- Réaliser des actes administratifs respectueux des techniques, des règles, des procédures et de la législation en vigueur
- Etablir des budgets, assurer le suivi et contrôler les dépenses
- Répondre aux évaluations sur l'organisation, la production et les moyens de la structure
- Mettre en œuvre les procédures d'appel d'offre
- Préparer les contrats et les conventions
- Assurer une veille juridique et documentaire sur l'Egalité
- Préparer des synthèses de rapports, des bilans et autres documents
- Préparer les réunions et en établir les comptes-rendus

V. Les valeurs et la déontologie au sein de l'équipe présidentielle et de direction

La politique développée par l'actuelle mandature comprend trois grands principes d'intervention :

1. Le partenariat, sur lequel il est important de faire reposer les évolutions à venir de l'établissement, à la fois en interne et à l'externe, dans la confiance et la collaboration
2. L'excellence, qu'il faut développer à travers la capacité de l'établissement à répondre de façon différenciée aux différentes attentes de son public cible, de ses personnels et de ses partenaires ; elle ne doit pas se confondre avec l'élitisme
3. L'ouverture, afin que les compétences, l'expertise et les talents de notre université puissent être reconnus sur le territoire réunionnais, au sein de la zone indianocéanique et au-delà

Afin de conduire un projet de développement collectif et ambitieux au service de l'Université et de sa communauté, l'équipe présidentielle, la direction générale des services et l'encadrement administratif s'engagent sur les valeurs suivantes :

- partager et mettre en œuvre au quotidien les valeurs de bienveillance, de respect, de confiance et de travail, dans le respect des valeurs éthiques universitaires attendues de tout personnel de la fonction publique (loyauté au regard de la République française, impartialité, réserve, discrétion, secret professionnel, probité) ;
- adhérer complètement au projet de mandature et en devenir des artisans et ambassadeurs ;
- garantir l'absence de conflits d'intérêts dans le cadre de la mission qui leur est confiée.

Cette lettre de mission sera valable toute la durée de votre fonction.

Fait à Saint-Denis, le 24 août 2017,

La Vice-Présidente en charge de l'Egalité femmes-
hommes et de la prévention des discriminations
(VPEFH)



M^{me} le Dr. Ludivine ROYER

La Directrice Générale des Services



M^{me} Christine PARAMÉ



Déclaration sur l'honneur du candidat

Je, soussigné..... *Philippe BARRER*

déclare sur l'honneur :

- avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments de cette lettre de mission
- partager les valeurs présentées dans cette lettre de mission
- adhérer complètement au projet de mandature présenté
- m'engager à contribuer activement à sa mise en œuvre
- garantir l'absence de conflits d'intérêt dans la mission qui m'est confiée

J'ai connaissance des conséquences encourues par l'auteur d'une fausse déclaration.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Saint-Denis, le 24 août 2017,

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé » :

lu et approuvé 